



[Nom de la société]

# Nétiquette

**Applicable à l'ensemble des plateformes de réseaux sociaux  
de la Fédération de la santé et des services sociaux**

Conseil fédéral régulier de la FSSS-CSN  
19, 20 et 21 décembre 2022  
Laval

## NOUS SUGGÉRONS À NOS SYNDICATS AFFILIÉS DE REPRENDRE ET D'APPLIQUER CETTE NÉTIQUETTE<sup>1</sup> POUR LEURS PROPRES RÉSEAUX SOCIAUX.

*Nous invitons tout un chacun à aimer, relayer, commenter et diffuser l'information officielle émise par la FSSS. Nos réseaux sociaux sont ouverts à tous, cependant les groupes privés sont uniquement réservés aux membres affiliés.*

Les publications engagent l'image et la crédibilité de l'organisation auprès des membres et du public :

- Même dans des groupes privés, tout texte transmis sur la toile relève du domaine public et pourrait être rediffusé ailleurs, enregistré ou archivé de façon permanente. Dans ce cadre, personne ne peut prétendre de façon absolue à la confidentialité ou à la liberté d'expression. Il faut donc faire preuve de prudence et de réserve. Vous engagez votre responsabilité.
- Il est essentiel de s'assurer que l'information publiée n'est pas de nature confidentielle. Tout renseignement personnel (adresse, numéro de téléphone, etc.) ou stratégique ou encore dont l'accès a été obtenu dans l'exercice de ses fonctions pouvant porter préjudice à un membre ou à l'organisation est à bannir.
- Vérifiez et citez la source des informations que vous publiez afin de respecter les droits d'auteur et éviter la désinformation.
- Les publications doivent respecter les valeurs promues par la FSSS-CSN en tenant compte de la réalisation de ses orientations et de ses objectifs.
- Toute organisation a le droit d'être protégée contre toute altération publique de son honneur, de sa dignité et de son image ou de sa réputation. Cette altération peut se présenter sous forme de propos, de manière directe ou indirecte, ou à partir de son image. Il faut donc s'abstenir d'utiliser un langage ou un comportement qui serait préjudiciable aux intérêts ou à la réputation de la FSSS.

---

<sup>1</sup> La nétiquette est un guide définissant les règles de conduite et de politesse à adopter sur les réseaux sociaux.

- Afin de prévenir et éviter des événements pouvant causer préjudices à quelqu'un, il est nécessaire d'avoir le consentement verbal ou écrit de toute personne dont le nom ou l'image apparaît dans une publication, sauf pour une image de foule.

## Commenter les publications

Dans le but de renforcer notre communauté démocratique, les commentaires sont non seulement permis, mais encouragés. Nous souhaitons vous entendre. Les critiques constructives ainsi que les débats sont souhaitables, sauf ceux faisant l'objet d'une décision dûment prise en instance. Les personnes responsables de l'administration de la page traiteront tous les commentaires avec respect et considération. Il est aussi essentiel que les membres qui y participent partagent certaines règles de conduite.

*Lorsque vous publiez des commentaires sur notre page :*

- Bien que chacun ait le droit d'exprimer son opinion et ses idées, les commentaires doivent faire preuve de civilité et de courtoisie.
- Veillez à ne pas vous écarter du sujet.
- Évitez de publier le même contenu à plusieurs reprises.
- Évitez d'utiliser LES CARACTÈRES MAJUSCULES, CAR ILS DONNENT L'IMPRESSION QUE VOUS CRIEZ.
- Nous vous invitons à respecter la vie privée des autres en n'incluant dans votre commentaire aucun renseignement personnel (comme un numéro de téléphone ou une adresse de courriel).
- Votre contenu doit être de nature personnelle, et non de nature commerciale ou à but lucratif.

*Votre commentaire pourrait être masqué ou supprimé sans avertissement s'il contient l'un des éléments suivants :*

- L'usurpation de l'identité d'autrui incluant le fait d'intervenir de façon publique sur les médias sociaux au nom de la FSSS-CSN sans avoir le statut de porte-parole officiel en lien avec des fonctions spécifiques.
- Élément désobligeant, vexant, médisant, blessant ou calomnieux.
- Propos vulgaires, obscènes ou sexuellement explicites.
- Toute forme de harcèlement ou de menace.
- Propos haineux.
- Information confidentielle ou qui a fait l'objet d'une décision par huis clos.
- Contenu exposant une personne ou un groupe de personnes à la haine ou au mépris pour des motifs fondés sur l'âge, la langue, la race, la religion, le sexe, l'identité de genre, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, et les capacités.
- Hyperliens dirigeant vers des sites dont nous ne pouvons vérifier l'authenticité ou la crédibilité.
- Attaques personnelles, insultes ou contenu diffamatoire.
- Contenu ou argumentaire basé sur de fausses affirmations ou de fausses nouvelles.
- Contenu à caractère commercial ou à but lucratif.

Nous demandons à tout employé-e ou membre de la FSSS de nous informer s'il est témoin de publications ou de commentaires attaquants, désobligeants ou vexatoires envers un syndicat, la FSSS, la CSN ou l'un des organismes affiliés, l'un de leurs membres, comités, officiers ou salariés, sur les réseaux sociaux, en fournissant le lien du commentaire ou de la conversation.

---

*Nous contacter via les réseaux sociaux :*

Nous accueillons les questions et commentaires pendant les heures normales de travail (du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h) et nous nous engageons à vous répondre dans les meilleurs délais. Aucune réponse ne sera donnée à un message de nature haineuse, désobligeante ou harcelante.

## LES CONSÉQUENCES D'UN NON-RESPECT DE CETTE NÉTIQUETTE

Une personne qui ne respecte pas la présente nétiquette de façon répétée ou qui publie des commentaires pour nuire délibérément à un syndicat, à la FSSS, à la CSN ou à l'un des organismes affiliés, à l'un de leurs membres, comités, officiers ou salariés, peut se voir radier de la page, du groupe et/ou de la liste de participant-es.